

CHEPY INFOS – Juin 2010

8 juillet : cérémonie de passation de commandement

Les habitants de Chepy sont invités à la cérémonie de passation de commandement de la batterie de commandement et de soutien du 402^{ème} Régiment d'Artillerie qui se déroule le jeudi 8 juillet à 16h sur le terrain de sport.

14 juillet :

Rendez-vous à 11h au Monument aux Morts : dépôt de gerbe suivi du verre de l'amitié

Interdiction de brûler les déchets de jardin

La réglementation actuellement en vigueur est **peu appliquée car souvent méconnue**. En effet, elle est issue d'un rapprochement de deux textes aboutissant à une interdiction de brûlage des déchets verts.

- Le code de l'environnement, dans sa partie relative à la classification des déchets, précise en son article R. 541-7 et dans l'annexe II de l'article R. 541-8 (rubrique 20.02) que les **déchets verts de jardin sont assimilés à des déchets ménagers**.
- L'article 84 alinéa 3 du règlement sanitaire départemental de la Marne stipule que « **Le brûlage à l'air libre des ordures ménagères est également interdit** ».

Par conséquent, **le brûlage à l'air libre des déchets de jardin est interdit**.

Mise en garde des habitants à propos de la TNT (télévision numérique terrestre)

Aucune entreprise, aucun organisme n'est habilité à rendre visite aux habitants pour les aider à installer la TNT. Les habitants de Chepy sont invités à prévenir la gendarmerie ou la mairie si des démarcheurs se présentaient à leur domicile.

Quelques petits rappels

Bruit :

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés à l'aide d'outils ou d'appareils bruyants, tels que tondeuse à gazon à moteur thermique, tronçonneuse, bétonnière, perceuse, meuleuse, disqueuse (liste non exhaustive) ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

- les jours ouvrables de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 19h30 ;
- les samedis de 9h00 à 12h et de 14h30 à 19h00 ;
- les dimanches et jours fériés : de 10h00 à 12h00.

Benne :

On ne peut y déposer que des déchets verts ou des gravats : pour les autres déchets, se rendre à la déchetterie de Pogany.

Animaux :

Beaucoup d'habitants se plaignent de façon récurrente de la gêne occasionnée par les aboiements intempestifs de chiens : les propriétaires d'animaux sont invités à utiliser des dispositifs dissuadant les animaux de faire du bruit.

Trottoirs :

Les habitants doivent nettoyer les espaces publics situés devant leur propriété : tonte, désherbage.

Quelques projets de la CCVC (Communauté de Communes de la Vallée de la Craie)

- Micro crèche à Saint Germain La Ville : le fonctionnement est prévu pour 2011.
- Maison médicale à Pogany : l'architecte est désigné
- Gymnase à Vésigneul : en raison du coût élevé de ce projet et de l'incertitude sur les recettes fiscales à partir de 2011, les élus de la CCVC (Communauté de Communes de la Vallée de la Craie) ont décidé de mettre le projet en attente.

Le maire :
Jérôme ROUSSINET

Coordonnées de la mairie :

03.26.67.54.99
mairiechepy@wanadoo.fr
<http://chepy.homeip.net/>

Coordonnées du maire et des adjoints :

ROUSSINET Jérôme : 03.26.67.51.69 et 06.19.87.13.04
MENISSIER Martine : 03.26.67.52.77 et 06.63.53.90.94
GIOVANNI Philippe : 03.26.67.52.87 et 06.08.24.65.66